

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Exploitation des Etablissements SAUDADE (“SAUDADE”) est une SARL de droit français au capital social de 7623€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 340 050 582 et dont le siège social est situé: La croix des Loges ZI des Loges, 10 chemin de la porte des Loges, 78 350 Les Loges en Josas.

Le numéro de TVA intracommunautaire SAUDADE est le FR 42340050582

SAUDADE peut être joint aux coordonnées suivantes :

Rue de la Croix Blanche, ZI des Loges, Bât A, 78 350 Les Loges en Josas

Tél : 01.39.51.35.91 - Fax : 01.39.20.04.71 - contact@saudade-distribution.com

Article 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (les « Conditions Générales ») s'appliquent à la vente des produits commercialisés par SAUDADE (les « Produits ») à tout client professionnel agissant dans le cadre de son activité et désirant en bénéficier (le « Client »).

Les Conditions Générales prévoient notamment les conditions d'achat, de paiement et de livraison des Produits commandés par le Client. Le Client peut se reporter à la description de chaque Produit figurant dans le catalogue SAUDADE afin de connaître les caractéristiques de ce dernier.

La passation d'une commande de Produits emporte, de la part du Client, l'acceptation préalable sans restriction ni réserve des Conditions Générales, dont le Client déclare avoir pris connaissance.

Les Conditions Générales sont applicables nonobstant toute stipulation contraire figurant dans tous documents émanant du Client, et notamment dans ses conditions générales d'achat.

Les Conditions Générales sont applicables sous réserve de toute stipulation contraire figurant au bon de commande ou à des conditions particulières le cas échéant conclues entre SAUDADE et le Client concerné.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Article 2 – PRODUITS ET DISPONIBILITÉ

Le prix et les caractéristiques essentielles de chaque Produit sont décrits dans le tarif et le catalogue SAUDADE et édités, selon le cas, par SAUDADE. Les descriptions sont susceptibles de comporter des indications, photographies et graphismes qui ne sont communiqués qu'à titre illustratif et peuvent être modifiés/mis à jour par SAUDADE à tout moment. Les produits mis en vente étant des produits alimentaires et dans la mesure où toutes les informations sur les caractéristiques essentielles du produit sont accessibles par le client sur l'emballage, tout problème ou dommage consécutif à la consommation du produit (ex. troubles allergènes ou autres) relève de la seule et unique responsabilité du client et/ou consommateur.

Les Produits proposés sont conformes à la législation française et aux normes européennes CE en vigueur au moment de la passation de la commande.

Le fait pour SAUDADE de présenter des Produits dans son catalogue ne constitue pas une obligation de commercialisation, et ce notamment en cas de rupture de stock, d'indisponibilité des Produits ou d'impossibilité de procéder à la commercialisation desdits Produits, qu'elle qu'en soit la raison.

Article 3 - COMMANDES

3.1 Passation d'une commande

Les commandes peuvent être passées par fax, téléphone et mail. Pour être valable, la commande doit préciser notamment la quantité, la marque, le type et les références des produits. Toute commande vaut acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions générales de vente. Toute modification ou résolution de commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des produits.

En cas de vente de Produits dont la fabrication est entreprise sur commande spéciale du Client, la commande est précédée de l'établissement d'un devis, d'une durée de validité de 10 jours à compter de sa date de création, mentionnant le prix ou le mode de calcul du prix et dont l'acceptation et la signature par le Client vaut alors bon de commande.

La confirmation de la commande a lieu dès émission du bon de commande par SAUDADE, la commande devenant ainsi ferme et définitive. Aucune commande ne peut dès lors être modifiée ou annulée sans accord préalable et écrit entre SAUDADE et le Client.

En cas d'annulation par le Client d'une commande confirmée, pour quelque motif que ce soit, et sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires, une somme correspondant à 30% du prix total hors taxes des Produits sera due à SAUDADE et facturée au Client.

3.2 Contrôle des commandes

Chaque Client garantit la sincérité et l'exactitude des informations fournies par ses besoins de sa commande et s'engage à notifier à SAUDADE toute modification éventuelle.

Pour lutter contre la fraude, SAUDADE peut être amené à demander des justificatifs supplémentaires au Client (notamment un KBIS) au moment de l'acceptation et/ou de l'expédition de la commande. En cas de refus non justifié du Client de délivrer les informations et/ou justificatifs demandés, SAUDADE se réserve le droit de ne pas accepter ou d'annuler la commande sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque contestation.

SAUDADE se réserve également le droit de ne pas accepter ou d'annuler la commande de tout Client qui aurait fourni des informations erronées, qui ne procéderait pas au paiement des Produits, avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou qui présenterait un niveau de commande anormalement élevé. SAUDADE se réserve par ailleurs le droit de refuser toute commande d'un montant inférieur à 100 euros.

Article 4 – CONDITIONS TARIFAIRES

Le prix applicable est celui en vigueur au jour de la livraison selon le tarif communiqué auparavant au client. Les prix sont exprimés en euros et hors TVA. Le taux de TVA applicable sera celui en vigueur au jour de la livraison.

Les éventuels frais de transport, de livraison, de traitement de la commande (port, emballage, confection du colis, services optionnels souscrits par le Client) et autres frais sont indiqués sur le bon de commande et sont établis en fonction du lieu et du mode de livraison sélectionnés par le Client, ainsi que du type de Produit et/ou de la quantité de Produits commandés par le Client. Lorsque les Produits ne sont pas réceptionnés par le Client et doivent être réexpédiés, des frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison supplémentaires peuvent être facturés au Client dans des conditions identiques à celles prévues au bon de commande.

De par la nature des marchandises que nous commercialisons (produits alimentaires frais, périssables et surgelés), nos prix sont susceptibles d'évoluer dans un laps de temps très court.

Des éventuelles réductions de prix, ristournes et remises pourront s'appliquer aux Produits dans des conditions prévues au catalogue SAUDADE ou dans tout autre document qui serait communiqué au Client.

Article 5 - CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PaiEMENT

Les Produits sont facturés et le prix est exigible en totalité et payable en un seul versement dans un délai au maximum de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Toute première commande d'un nouveau client est payable à la livraison.

En cas d'erreur de facturation, le délai précité est porté à 8 jours et la réclamation doit toujours être formulée par lettre recommandée avec avis de réception.

Tout paiement s'effectue par virement, prélèvement automatique, chèque d'une banque établie en France, ou selon les conditions convenues entre SAUDADE et le Client dans le bon de commande.

Le cas échéant, le Client s'engage à communiquer tous les changements à survenir dans sa domiciliation bancaire. A défaut, le Client sera débité des frais occasionnés par le retour d'effets impayés pour changement de domiciliation.

En cas de paiement par billet à ordre ou par traite acceptée, avec échéance à la date indiquée sur la facture, ceux-ci doivent impérativement parvenir à SAUDADE dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de livraison. Le non-respect de cette disposition sera assimilé à et entraînera toutes les conséquences qu'un retard de paiement. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé par le Client.

En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit entre SAUDADE et le Client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le Client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement. Il est expressément convenu que le Client est valablement mis en demeure de payer par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil. En cas de retard de paiement d'une quelconque des échéances, SAUDADE se réserve notamment le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au Client, de :

- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes à devoir au titre des Produits, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ;
- refuser toute nouvelle commande ou exiger pour toute nouvelle commande un paiement comptant ou une garantie pour la bonne exécution des engagements ;
- imputer tout paiement partiel en premier lieu sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne ;
- réduire, suspendre ou annuler les commandes de Produits en cours, 8 jours après mise en demeure restée sans effet, effectuée par SAUDADE auprès du Client ;
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement d'une indemnité de trois (3) fois le taux légal en cours des sommes lui restant dues sur les Ventes de Produits par jour de retard.

Article 6 – LIVRAISON DES PRODUITS

6.1 Livraison

La livraison des Produits commandés par le Client ne pourra intervenir tant que celui-ci n'aura pas procédé au paiement effectif du montant visé à l'article 5 ci-avant.

Les Produits peuvent être livrés dans les zones géographiques suivantes : France métropolitaine (hors Corse).

Le Client s'engage à cet égard à tout mettre en œuvre pour assurer la bonne réception des produits au jour de la livraison. Dès confirmation de la commande, les Produits seront expédiés selon le mode, à l'adresse et dans le délai de livraison figurant dans le bon de commande avec la facture correspondante. Les livraisons du SAUDADE sont faites au fur et à mesure de ses possibilités. Le délai de livraison est convenu avec le Client lors de la commande. Sauf accord particulier avec SAUDADE, les livraisons ne peuvent être livrées dans les caves ou autres endroits difficiles d'accès.

Les détails convenus pour la réalisation de la livraison sont nécessairement exprimés en jours ouvrés.

Les horaires de livraison sont donnés à titre indicatif.

En cas d'accord préalable de SAUDADE, le Client pourra procéder à l'enlèvement des Produits commandés au lieu indiqué par SAUDADE.

En cas de livraison hors de la France métropolitaine, le Client sera considéré comme l'importateur des Produits et tenu de respecter la réglementation du pays de livraison, étant précisé que les livraisons transfrontalières peuvent le cas échéant être soumises à une procédure d'ouverture et d'inspection par les autorités douanières.

6.2 Conformité de la livraison

Le nombre et l'état des Produits doivent être vérifiés par le Client au moment de la livraison.

La vérification des produits livrés doit être faite au moment de la livraison en présence du livreur de SAUDADE ou du transporteur.

En cas de transport de produits frais ou surgelés, toute contestation sur la température des produits devra avoir lieu en présence du chauffeur lors de la livraison des Produits.

Pour les produits vendus au poids, les mesures effectuées lors de la livraison par le Client et le livreur font foi des quantités livrées.

Le Client doit faire constater par écrit contradictoire auprès du livreur les éventuelles remarques sur le conditionnement, le poids, le colissage, la qualité et la quantité des produits des réserves claires, précises et complètes sur le bon de livraison. Le Client devra confirmer sa réclamation auprès de SAUDADE ou/et du transporteur par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de 3 jours à compter de la livraison des Produits.

Le traitement, la transformation ou le changement de conditionnement des marchandises livrées, par l'acheteur, vaut renonciation à recours à l'encontre de SAUDADE, pour quelque raison que ce soit.

En raison de la nature périssable des produits de SAUDADE, aucune reprise ni échange n'est accepté. Par exception, un retour de produit sera possible avec l'accord express et préalable de SAUDADE. Tout produit retourné sans cet accord ne pourra donner lieu à l'établissement d'un avoir.

A défaut pour le Client de respecter la procédure susvisée, le Client sera présumé avoir renoncé à toute action à l'encontre de SAUDADE et/ou du transporteur et avoir reçu les marchandises conformes et en bon état. SAUDADE n'acceptera en conséquence aucune réclamation, retour ou demande d'avoir du Client.

Article 7 – PROPRIÉTÉ ET RISQUES

7.1 - Réserve de propriété

Par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est expressément convenu avec le Client que le transfert de la propriété des Produits livrés est suspendu jusqu'au paiement intégral et effectif du prix en principal, intérêts, taxes et tous frais accessoires. La remise des traites, de chèques bancaires ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement effectif à cet égard.

A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, SAUDADE se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendiquer lesdits Produits après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet dans les 8 jours de leur présentation.

Le Client s'oblige également, en contrepartie, à réaliser non seulement en fin d'exercice mais d'une manière permanente, par tous moyens à sa convenance, l'identification des Produits en réserve de propriété.

Nonobstant le fait que le Client ne disposera de la propriété des Produits qu'à compter du paiement effectif, le transfert des risques des Produits au Client interviendra dans les conditions prévues ci-après. Le Client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.

Le Client avertit immédiatement SAUDADE par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaire, de saisie ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaire, le Client s'engage à participer à l'établissement d'un inventaire des Produits se trouvant dans ses stocks et dont SAUDADE revendique la propriété ou le paiement et à l'assister efficacement dans la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les Produits livrés par SAUDADE, le Client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.

Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération des Produits sous réserve de propriété ou de leur prix seront supportés par le Client.

7.2 - Transfert des risques

Les Produits seront aux charges, risques et périls du client à compter de leur livraison ou de leur enlèvement par le Client.

Dans ce cas de figure, SAUDADE sera réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il a remis les Produits au Client et que ce dernier les a acceptés sans réserves.

Le Client souscrita en conséquence tous contrats d'assurances utiles garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises dont les risques ont été transférés.

Article 8 – GARANTIE

Aucun retour de Produits pour invendu ne sera accepté.

Article 9 - RESPONSABILITÉ

La responsabilité de SAUDADE ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable au Client, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat ou à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil, y compris, mais sans y être limités, les événements imprévisibles tels que grèves, arrêts de travail, troubles sociaux, fermetures d'usines, inondations, incendies, défaut de production ou de transport non-consécutif à son fait personnel, rupture d'approvisionnement, guerres, émeutes, insurrections et plus généralement toute circonstance ou événement empêchant SAUDADE d'exécuter convenablement ses obligations. SAUDADE n'encourt aucune responsabilité au titre de tous dommages ou préjudices indirects ou immatériels tels que préjudice financier, perte de chance, perte de profit, perte de contrat, perte de commande, perte de clientèle, perte d'exploitation, préjudice ou trouble commercial ou préjudice d'image, qui pourraient résulter de la livraison de Produits non-conformes ou de l'absence de livraison des Produits.

La vente de Produits et les présentes Conditions Générales étant conformes à la législation française, la responsabilité de SAUDADE ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation d'un autre pays dès lors que le Client effectue une commande de Produit à partir d'un autre pays.

En tout état de cause et dans tous les cas de retour, si la responsabilité de SAUDADE devait être retenue, elle ne pourra en aucun cas aller au-delà du prix d'achat de la marchandise payée par le Client.

Conformément aux dispositions de l'article 2254 du Code Civil, toute action judiciaire d'un Client à l'égard de SAUDADE est atteinte par la prescription à l'expiration d'une durée d'un (1) an suivant la date à laquelle le Client concerné a eu connaissance ou est présumé avoir eu connaissance du fait dommageable.

Article 10 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les emballages portant la marque du SAUDADE ou toute mention identifiant SAUDADE et la nature des produits livrés ne doivent pas être utilisés pour contenir des produits autres que ceux auxquels ils sont destinés. Toute infraction à cette règle exposera son auteur à des poursuites pénales et au versement de dommages-intérêts.

Dès lors que le Client aurait connaissance d'une contrefaçon des droits de propriété intellectuelle du SAUDADE, il devra en informer immédiatement SAUDADE par écrit.

Article 11 – DURÉE - RÉLIATION

En cas de vente ponctuelle ou en application de conditions particulières, les présentes Conditions Générales sont applicables pour la durée de chaque opération de vente de Produits réalisée entre SAUDADE et le Client ou, le cas échéant, pour la durée des conditions particulières conclues avec le Client.

Article 12 - CONFIDENTIALITÉ

Pendant la durée des présentes, chaque partie pourra prendre connaissance ou recevoir des informations, documents et/ou données confidentiels à propos de l'autre partie. De ce fait, chaque partie s'engage, tant en son nom qu'au nom de ses préposés pour lesquels elle se porte fort, à préserver la stricte confidentialité de toutes les informations, documents et/ou données confidentiels de toute nature en rapport avec les résultats, l'activité ou la clientèle de l'autre partie ou toute information reçue ou obtenue d'une partie dans le cadre des relations contractuelles établies.

Le présent engagement de confidentialité des parties est valable, tant pour la durée des présentes que pendant une durée de deux (2) ans suivant leur expiration ou résiliation.

Article 13 - AUTONOMIE ET ABSENCE DE RENONCIATION

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions générales était déclarée nulle ou inapplicable pour quelque cause que ce soit en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, elle serait réputée non écrite et les autres stipulations resteraient en vigueur.

Le fait pour SAUDADE de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou de plusieurs stipulations des Conditions Générales n'emportera en aucun cas renonciation.

Article 14 – MODIFICATION

SAUDADE se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des présentes Conditions Générales pour la passation de nouvelles commandes de Produits.

Toute commande consécutive à une modification apportée aux Conditions Générales emportera acceptation par chaque Client de la nouvelle version des Conditions Générales qui lui sera communiquée.

Article 15 – LITIGES

Les litiges qui pourront survenir dans le cadre des relations contractuelles établies entre le Client et SAUDADE devront être résolus, dans la mesure du possible, de manière amiable.

A défaut de règlement amiable dans un délai d'un mois à compter de la saisine de l'une des parties, tous les litiges auxquels les Conditions Générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, interprétation, exécution, résiliation, leurs conséquences et leurs suites, seront soumis au tribunal de commerce de VERSAILLES.

Article 16 - DROIT APPLICABLE & LANGUE

Les présentes Conditions Générales et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fera foi en cas de litige.